

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 17 juin 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 23 juin 2025

ATTRACTIVITÉ - CONVENTION DE COFINANCEMENT D'UNE ALLOCATION DOCTORALE ENTRE LA CAN ET L'UNIVERSITÉ DE POITIERS

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Sébastien MATHIEU, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Franck PORTZ, Laurence REY, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET pouvoir à Nicolas ROBIN, Jacques BILLY pouvoir à Johann SPITZ, Marie-Christelle BOUCHERY pouvoir à Romain DUPEYROU, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Aurore NADAL, Patricia DOUEZ pouvoir à Franck PORTZ, Cathy Corinne GIRARDIN pouvoir à François GIBERT, Philippe LEYSSENE pouvoir à Nadia JAUZELON, Elmano MARTINS pouvoir à Dominique SIX, Michel PAILLEY pouvoir à Anne-Lydie LARRIBAU, Florent SIMMONET pouvoir à François GUYON, Nicolas VIDEAU pouvoir à Rose-Marie NIETO.

Titulaire absent suppléé :

Philippe MAUFFREY par Laurence REY.

Titulaires absents :

Cédric BOUCHET, Gérard EPOULET, Florent JARRIAULT, Bastien MARCHIVE.

Titulaire absent pour déport :

Eric PERSAIS.

Titulaires absents excusés :

Christelle CHASSAGNE, Thierry DEVAUTOUR, Christophe GUINOT.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le

ID : 079-200041317-20250623-C__41_06_2025-DE



C- 41-06-2025

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 23 JUIN 2025

ATTRACTIVITÉ - CONVENTION DE COFINANCEMENT D'UNE ALLOCATION DOCTORALE ENTRE LA CAN ET L'UNIVERSITÉ DE POITIERS

Monsieur **Jérôme BALOGÉ**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1511-2, L.1511-3, L.1511-4, L.1511-7, L.1511-8 et L.4251-17 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN),

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu la délibération n°2022.950.SP de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine du 20 juin 2022 adoptant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine du 31 août 2022 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région Nouvelle-Aquitaine,

Vu la délibération n°2023.488.SP de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine du 27 mars 2023 adoptant le règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises,

Sous réserve de l'adoption par les assemblées délibérantes du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) des dispositions de la convention entre la Région Nouvelle Aquitaine et la CAN relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation et aux aides aux entreprises ;

Conformément à l'adoption, par la délibération communautaire datée du 30 septembre 2024, d'un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) pour la période 2024-2029 par la CAN,

Vu les crédits nécessaires inscrits au budget principal 2025 de la CAN,

Vu la convention de partenariat et d'objectifs renouvelée avec l'université de Poitiers pour la période 2024-2028, adoptée en conseil communautaire le 19 mai 2025,

La CAN a renouvelé son partenariat avec l'université de Poitiers pour une durée de 4 ans. Compte tenu de l'importance du volet recherche et innovation, il a été décidé que le cofinancement d'allocations doctorales ferait l'objet d'une convention spécifique pour chaque sujet impliquant directement la CAN. Ainsi, il est proposé d'y affecter spécifiquement un montant équivalent à 2 demies thèses par an maximum, sur des sujets qui auront été choisis en lien direct avec les intérêts et/ou préoccupations du territoire.

Cette convention spécifique pour chacune des thèses retenues fixera les modalités de cette coopération, son pilotage, son évaluation, sa promotion, son financement, et définit les conditions dans lesquelles sera assuré le suivi de ses objectifs.

Le cofinancement identifié dans la convention jointe à cette délibération a pour but de soutenir un projet de recherche doctoral intitulé « Effets des chocs climatiques sur l'activité économique et financière », au sein du Laboratoire d'économie de Poitiers (LÉP). Les intérêts pour la CAN de ce projet de recherche sont multiples :

- Il apporte une meilleure compréhension des mécanismes de transmission du risque climatique dans le contexte de Niort comme capitale financière, et dont la renommée est aujourd'hui portée par les compagnies d'assurances et les mutuelles ;
- Il fournit aux décideurs locaux des éléments de compréhension du tissu économique local en aidant à mieux identifier les fragilités des acteurs avec lesquels ils interagissent ;
- Il permet d'adapter les politiques d'accompagnement des entreprises de la CAN dont l'activité est fortement internationalisée ;
- Les résultats scientifiques obtenus dans le cadre de ce projet pourront alimenter les politiques de soutien à la formation menées par la CAN, en lien avec le campus de Niort et des structures spécialisées dans la gestion des risques telles que l'ENSAR.

Conformément aux accords définis entre les deux parties, la CAN participe au financement de cette thèse à hauteur de 21 000 € maximum par an pendant 3 ans, soit un total de 63 000 € entre 2025 et 2027.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les termes de la convention de cofinancement pour l'allocation doctorale annexée à la présente délibération, ainsi que le provisionnement pour versement d'une subvention totale de 63 000 € répartie sur 3 ans ;
- Approuve le versement d'une subvention de 21 000 € pour l'année 2025 ;
- Autorise le Président à signer cette convention et à engager toute démarche utile à sa mise en œuvre ;
- Autorise le Président à signer tous documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Claire RICHECOEUR

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président